

ANNEXE CGV :

TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES / RGPD

SOUS-TRAITANCE

La présente Annexe s'applique à l'ensemble des relations NOBILITO-Client.

NOBILITO peut, dans le cadre du traitement des données personnelles, devoir intervenir en qualité de sous-traitant de son Client qui est alors le responsable de traitement.

Le Client est alors seul responsable de l'accomplissement des obligations à sa charge en qualité de responsable de traitement, notamment, il garantit qu'il est autorisé à transmettre les données personnelles qu'il recueille à NOBILITO. Le Client garantit NOBILITO contre tout recours à cet égard.

En ce sens, le Client s'assure notamment que :

- Le traitement des données personnelles dans le cadre de l'exécution du contrat a une base juridique appropriée (ex : nécessaire à l'exécution d'un contrat, consentement de la personne concernée, intérêt légitime) ;
- La personne concernée est informée du traitement de ses données personnelles de façon concise, transparente, intelligible et facilement accessible, en utilisant un langage clair et simple, et qu'elle a à tout moment la possibilité d'exercer ses droits auprès du responsable du traitement.

En tout état de cause, conformément au Règlement général sur la protection des données (n° 2016/679 dit RGPD) et à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la [loi n° 2018-493 du 20 juin 2018](#), le client, en sa qualité de responsable de traitement est responsable des directives qu'il doit transmettre (et maintenir à jour pendant toute la durée du traitement) par écrit à NOBILITO.

La présente Annexe sera donc nécessairement complétée par les directives écrites du Client qui devront préciser :

- La catégorie des personnes concernées par le traitement ;
- Le type de données à caractère personnel collectées et traitées pour chaque catégorie de personne ;
- La nature du traitement ;
- La finalité du traitement ;
- La durée du traitement ;
- La liste des sous-traitants ultérieurs autorisés.

En ce sens, si le Client ne dispose pas de la base juridique appropriée pour transmettre ses directives, il s'oblige à compléter le modèle de directives présenté à la fin de la présente Annexe.

En tout état de cause, peu importe les directives reçues, NOBILITO, en sa qualité de sous-traitant, s'engage à :

- Traiter les données à caractère personnel uniquement pour le bon fonctionnement des Prestations qui lui sont confiées et dans le respect des instructions écrites du Client ;
- Garantir la confidentialité desdites données ;
- Mettre en œuvre des mesures de sécurité suffisantes (notamment imposées par l'article 32 du RGPD) au regard des connaissances techniques actuelles en matière de sécurisation (ex : le cas échéant, hébergement sur deux sites géographiquement éloignés) ;
- Veiller à ce que les personnes habilitées à traiter lesdites données en vertu du présent Contrat s'engagent à respecter la confidentialité et qu'elles soient formées en matière de protection des données à caractère personnel. Les documents (ou les extraits pertinents) justifiant de cette confidentialité sont mis à disposition du responsable du traitement en tant que de besoin ;
- Aider le Client à s'acquitter de son obligation de donner suite aux demandes d'exercice des droits des personnes concernées le cas échéant (droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation, de portabilité). NOBILITO n'est toutefois pas le conseil juridique du Client quant au respect de la législation en la matière, notamment quant au respect de la licéité des traitements opérés ou à l'exercice des droits des personnes concernées ;
- Notifier au Client, par email, dans les meilleurs délais, toute violation de données à caractère personnel. La notification sera accompagnée de toute documentation utile afin de permettre au responsable de traitement, si nécessaire, de notifier cette violation à l'autorité de contrôle compétente ;
- Accompagner le Client lors de la réalisation d'analyses d'impact relatives à la protection des données et le cas échéant pour la réalisation de la consultation préalable de l'autorité de contrôle ;
- Tenir un registre de toutes les catégories d'activités de traitement effectuées pour le compte de ses Clients et ce, en sa qualité de sous-traitant comprenant :
 - Le nom et les coordonnées du responsable de traitement pour le compte duquel il agit, des éventuels sous-traitants et, le cas échéant, du délégué à la protection des données ;
 - Les catégories de traitements effectués pour le compte du responsable du traitement. ;
- Fournir l'ensemble de la documentation nécessaire pour démontrer le respect des obligations imposées par le RGPD.

Dans le cadre de l'exécution du présent Contrat, le Client autorise expressément, et de manière générale, NOBILITO à faire appel à des sous-traitants ultérieurs. Bien évidemment, NOBILITO s'assure et garantit que ses sous-traitants présentent des garanties suffisantes quant à la mise en œuvre de mesures techniques et organisationnelles pour que les exigences du RGPD soient respectées.

Modèle de directives du Client à l'attention de NOBILITO.

Le cas échéant, à compléter par le Client :

NOBILITO est autorisé à traiter les Données personnelles de la manière suivante :

Catégorie des Personnes Concernées

Les Données à caractère personnel traitées concernent les catégories suivantes de Personnes :

-
-

Le type de Données à caractère personnel/catégorie de personnes concernées

Les Données collectées et traitées pour [compléter la catégorie de personne] sont les suivantes :

-
-

Les Données collectées et traitées pour [compléter la catégorie de personne] sont les suivantes :

-
-
-

Étant précisé que le Client doit transmettre au Prestataire uniquement les Données listées ci-dessus. La responsabilité du Prestataire ne saurait être engagée si le Client ne respectait pas cet engagement.

La nature et la finalité du Traitement

Le Traitement de Données à caractère personnel inclut les opérations suivantes :

-
-
-

La finalité du traitement est de :

La durée du traitement

La durée du traitement est de :

A l'issue de cette durée, NOBILITO s'engage à :

- o Supprimer toutes les données à caractère personnel et les copies existantes ;
- o renvoyer toutes les données à caractère personnel au responsable du traitement.

Liste des Sous-Traitants Ultérieurs

- L'Hébergeur des Données étant précisé que celui-ci est situé sur le territoire de l'Union Européenne tout comme les serveurs du Prestataire,
-

Liste des Pays Tiers impliqués dans le Traitement des Données à caractère personnel

- Les données à caractère personnel restent sur le territoire de l'Union Européenne.

Tout changement d'instruction du Client devra être transmis à NOBILITO par écrit.